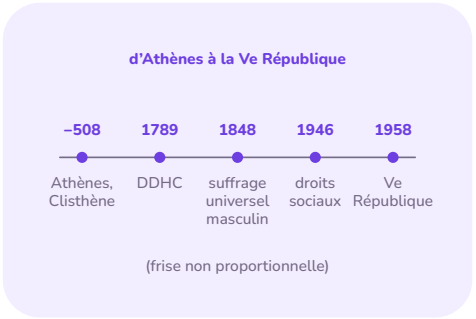
EMC · TERMINALE GÉNÉRALE

Les fondements de la démocratie

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Définir la démocratie

Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple (Constitution, article 2)

- Du grec dêmos, le peuple, et kratos, le pouvoir.
- Plus qu'un vote : élections libres, pluralisme, droits garantis, pouvoirs séparés, alternance.

2 Athènes, démocratie directe

- Clisthène (508-507 av. J.-C.) ; ecclésia qui vote les lois, boulè et jurés tirés au sort.
- Citoyens : hommes libres nés de parents athéniens ; femmes, métèques, esclaves exclus.

3 Démocraties modernes et souveraineté

- Révolutions de 1689, 1776-1787, 1789 : démocraties représentatives.
- Constant (1819) : liberté des Anciens, participer ; des Modernes, être protégé.
- Rousseau : souveraineté populaire ; Sieyès : souveraineté nationale ; article 3 : représentants et référendum.

4 Citoyenneté et suffrage

- Citoyen : Français majeur, avec droits (voter, être élu) et devoirs (loi, impôt, défense).
- 1848 : suffrage universel masculin ; 1944 : femmes ; 1974 : 18 ans ; 1992 : citoyens européens.

5 Séparation des pouvoirs et majorité

- Montesquieu (1748) : législatif, exécutif, judiciaire séparés ; le pouvoir arrête le pouvoir.
- DDHC, article 16 : sans garantie des droits ni séparation des pouvoirs, pas de Constitution.
- Tocqueville : danger de la tyrannie de la majorité, d'où des droits protégés par des juges.

6 Les textes fondateurs

- DDHC (26 août 1789) : droits naturels, souveraineté de la Nation, loi volonté générale.
- Préambule de 1946 : droits sociaux, égalité femmes-hommes, grève, santé, asile.
- Constitution du 4 octobre 1958 : République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- Décision du 16 juillet 1971 : bloc de constitutionnalité (1789, 1946, 1958, Charte de 2004).

Pièges à éviter

- Croire Athènes identique à nous : démocratie directe, citoyenneté très restreinte.
- Réduire la démocratie au vote majoritaire : elle protège aussi les droits des minorités.
- Dater le vote des femmes de 1945 : droit accordé en 1944, premier vote en 1945.
- Confondre Montesquieu (séparation des pouvoirs) et Rousseau (volonté générale).
- Chercher le droit de grève dans la DDHC : il vient du préambule de 1946.